

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAONE

CANTON DE RIOZ

COMMUNE DE BUSSIERES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 AOUT 2020 A HUIS CLOS

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du PV du 20 juillet 2020
- 2- Validation devis avocat (délib)
- 3- Renouvellement bail ACCA (délib)
- 4- Affouage 2019-2020 : nouveau délai d'abattage et de sortie (délib)
- 5- Devis SARL BLANC TP correction de la D27-2020 (délib)
- 6- Devis pour complément filets terrain de sports correction de la D28-2020 (délib)
- 7- Demande d'adhésion de la Fondation du Patrimoine (délib)
- 8- Questions diverses

Le Maire certifie sous sa responsabilité que la convocation du Conseil a été faite et affichée le 20 août 2020 et que le nombre de conseillers en exercice est de ONZE.

L'an deux mille vingt, le 27 août à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Bussières s'est réuni dans la salle de convivialité (compte-tenu de la situation de COVID-19) sous la présidence de M. Emilien BRENOT, Maire.

**PRESENTS** : Mmes DEBIEF Monique, DUPONT Joëlle, GREFFE Emmanuelle, MACHETEAU COHADIER Jacqueline, NAVARRETE Véronique.

Ms BÉLIARD Hervé, BRENOT Emilien, BRETON Cédric, DUCRET Guy, FOLLETETE Nicolas.

**ABSENT EXCUSE** : M. GOUX Loïc (pouvoir donné à M. BRENOT Emilien).

Conformément à l'article L2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. BRETON Cédric a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. M. BRENOT Emilien a déclaré la séance ouverte.

**1 – APPROBATION DU PV DU 20 JUILLET 2020**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

VOIX : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**2 – VALIDATION DEVIS AVOCAT (délib)**

Il est demandé à Mme NAVARETTE Véronique de bien vouloir sortir.

Le Maire présente un devis de DSC Avocats d'un montant de 2 389.00 € TTC concernant la procédure en réponse aux requêtes déposées par Maître DEVEVEY Jean-Philippe représentant Ms MOUILLET Hervé & DUPONT Daniel et Mme NAVARETTE Véronique relative au Permis de Construire N°PC 070 107 19 C0008 déposé le 16 décembre 2019 par la SCI UNION DES BOSQUETS et accordé le 24 février 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ratifie le devis de DSC Avocats d'un montant de 2389.00 € TTC et autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

**VOIX : 10      POUR : 10                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0**

### **3 – RENOUELEMENT DU BAIL DE L'ACCA (délib)**

La convention signée en date du 21/08/2017 entre la commune et l'ACCA Saint-Hubert prend fin le 31 août 2020. Objet : droit de chasse dans les bois communaux.

Redevance annuelle due par l'ACCA : 200.00 €

Ce montant ne sera pas révisable pendant la durée de convention à la condition expresse que l'engagement pris par l'Association Communale de Chasse agréée « La Saint-Hubert » de BUSSIERES d'entretenir les lignes forestières soient intégralement respecté chaque année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de renouveler le bail dans les mêmes conditions que le bail signé en 2017 et autorise le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

**VOIX : 11      POUR : 11                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0**

### **4 – AFFOUAGE 2019-2020 : NOUVEAU DELAI D'ABATTAGE ET DE SORTIE (délib)**

Compte-tenu de la période de confinement, le Maire propose de repousser le délai pour l'abattage des arbres de l'affouage 2019-2020, au même délai que l'affouage 2020-2021, puisque les arbres sont depuis montés en sève et ne peuvent donc plus être abattus dans le délai initialement prévu.

A compter de cette année la procédure de facturation de l'affouage change, suite à la procédure de dématérialisation de la comptabilité communale. Dorénavant, il faudra s'inscrire en mairie avec le bulletin d'inscription distribué dans les boîtes aux lettres, payer la facture transmise par la Trésorerie de Rioz et ensuite une fois le paiement effectué, venir en mairie sur convocation pour le tirage au sort du lot.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition de délai et autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

**VOIX : 11      POUR : 11                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0**

## **5 – DEVIS SARL BLANC TP - CORRECTION DE LA D27-2020 (délib)**

Suite à la délibération n°D27-2020 « RATIFICATION DU DEVIS SARL BLANC TP », en date du 20 juillet 2020, la Préfecture nous demande de rajouter la mention « autorise le maire à signer tous documents afférents à ce dossier »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette correction et autorise donc le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

**VOIX : 11      POUR : 11                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0**

## **6 – DEVIS POUR COMPLEMENT FILETS TERRAIN DE SPORTS – CORRECTION DE LA D28-2020 (délib)**

Suite à la délibération n°D28-2020 « VALIDATION DEVIS POUR COMPLEMENTS FILETS TERRAIN DE SPORTS », en date du 20 juillet 2020, la Préfecture nous demande de rajouter la mention « autorise le maire à signer tous documents afférents à ce dossier »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette correction et autorise donc le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

**VOIX : 11      POUR : 11                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0**

## **7 – DEMANDE D'ADHESION DE LA FONDATION DU PATRIMOINE (délib)**

Le Maire présente une proposition d'adhésion à la Fondation du patrimoine, fondation qui organise des campagnes d'appel aux dons pour aider les communes, EPCI, associations, ... pour réaliser des projets de sauvegarde et de valorisation du patrimoine de proximité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette adhésion d'un montant de 55.00 € et autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

**VOIX : 11      POUR : 11                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0**

## **8 – QUESTIONS DIVERSES**

- Le Centre Régional de la Propriété Forestière Bourgogne Franche-Comté nous informe qu'il y a une vente des parcelles suivantes : ZC67-113-115-117-125-126 et nous demande si nous sommes acquéreurs. Réponse : NON.

- L'Association Locale ADMR de Rioz lance un appel à candidatures bénévoles aux élus pour intégrer leur conseil d'administration. Mme DEBIEF Monique se propose pour les contacter.

- ENEDIS Direction Territoriale de Haute-Saône demande de lister les personnes pouvant recevoir des informations de leur part : MM BRENOT Emilien et BRETON Cédric se proposent.

- Il est procédé à la nomination d'un responsable et d'un suppléant pour la distribution par secteur des notes d'info
- Une loi du 30 juin 2004 charge les maires de constituer et de tenir à jour tout au long de l'année un Registre Communal des Personnes Vulnérables (RCPV). La commission « aides sociale » se réunira le jeudi 17 septembre à 20h30 pour étudier plus particulièrement ce dossier.
- M. Pétigny Maxime, candidat aux sénatoriales désire nous rencontrer le vendredi 04 septembre à 18h.
- **Dates des prochains conseils municipaux : les jeudis 24 septembre, 22 octobre, 19 novembre, 17 décembre**
- Noël des Bobuchots : prévoir pour le dimanche 13 décembre, mais difficile avec la situation sanitaire de savoir si cela pourra avoir lieu ; prévoir un film ?
- Mme COHADIER-MACHETEAU Jacqueline a nettoyé de fond en comble la salle de convivialité ; prévoir d'acheter des produits d'entretien à laisser sur place.
- Il n'y a pas eu de candidature bussiéroise à notre proposition de poste d'agent d'entretien. Le Maire prendra donc contact avec la CCPR.
- Points travaux route de Boul : bon avancement des travaux, malgré la pose des 2 chambres pour la Fibre Optique. Il y aura une plus-value de 2 500.00 € à 3 000.00 € concernant l'enrobé devant l'entrée du cimetière, le déplacement d'un poteau, le raccordement de l'écluse du bas-côté gauche. Il risque d'y avoir un problème pour la sortie des engins de la ferme Patton.
- Il est prévu de refaire certaines allées du cimetière avec des graviers de la carrière de Boul et de profiter de se les faire livrer par l'entreprise qui fait les travaux route de Boul.
- Des travaux d'entretien du ruisseau ont été demandés par les riverains du Clos de la Fontaine. L'employé communal n'a pas pu tout faire en raison de la dangerosité de ces travaux. Il s'avère que c'est le SMAMBVO qui les gère et que c'est payant. Affaire à suivre (à voir aussi avec la CCPR).

**Fin du conseil à 23h30**

